

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le trente-et-un du mois de mars, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Laurent RAYMOND, maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, M. Eric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER,

Adjoints,

Mme Evelyne DUPUY, M. Philippe COLOMBAT, M. Jean-Gérard PAUMIER, M. Jean GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Jean PARZANESE, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, Mme Catherine LESIMPLE, Mme Catherine GAULTIER, M. Jaime DE MAGALHAES, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Blandine LENAIN, Mme Asma MHAIH, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX,

ABSENTS EXCUSES :

Mme Pascale TAFFET ayant donné pouvoir à Mme Maud DUBLINEAU,
Mme Sylviane DELANNOY ayant donné pouvoir à Mme Evelyne DUPUY,
M. Jean-Michel PERCHERON ayant donné pouvoir à M. Jean-Gérard PAUMIER,
Mme Tatiana ROFFAY ayant donné pouvoir à M. Thomas QUIENE,
M. Maxime GUIHERY ayant donné pouvoir à M. Eric VILLEMAGNE,
Mme Isabelle FAES ayant donné pouvoir à Mme Véronique LACROIX,
M. Hicham KHABBICH ayant donné pouvoir à Mme Brigitte LIZE-BRUN

ABSENTS :

Mme Maud DUBLINEAU a été élue secrétaire de séance.

Mme Lize-Brun

Pendant les commissions, nous avons des micros et des visioconférences mais pas pour le Conseil municipal. Comment se fait-il ?

M. le Maire

Pour deux raisons. D'abord, parce que l'équipement serait trop important non pas seulement pour transmettre, mais aussi pour entendre. Deuxième raison : on peut recevoir tout le monde. Les absents donnent des pouvoirs, comme on l'a fait pour les Conseils précédents. On n'a pas inscrit dans notre règlement intérieur la possibilité de retransmettre le Conseil municipal en visio, quand bien même, dans le cadre de la situation Covid actuelle, cela peut s'envisager. Mais il y a un équipement qui serait trop conséquent à faire, j'ai donc pris la décision de ne pas procéder à cet équipement-là.

Mme Lize-Brun

J'ai quand même le souvenir qu'au dernier Conseil municipal, nous avons eu quelques problèmes de micros. Vous vous étiez engagé justement à avoir un système de micros plus opérant.

M. le Maire

C'est le cas.

Mme Lize-Brun

Par rapport à l'engagement, ce n'est pas que je parle et que l'on m'entende, c'est le fait d'avoir des micros qui permettent d'avoir une visio, parce qu'en fait, c'est lié à cela. C'est que chacun ait un micro qui permette d'avoir une visioconférence. Donc, ce qui me paraît sur des sujets qui sont quand même importants en ce début d'année, une solution qui aurait pu être mise en place sachant que beaucoup de Conseils municipaux le font. Dans la Métropole, je ne sais pas combien n'ont pas utilisé cette méthode. J'essaierai d'avoir l'information.

M. le Maire

Je peux vous le dire parce qu'ils ne sont que 5 à l'avoir fait pour l'instant, parce qu'ils l'ont inscrit dans leur règlement mais aussi parce qu'ils le faisaient précédemment. Il y a une autre solution, et je ne l'ai pas validée non plus mais c'est ce qu'a fait le Maire de Saint-Pierre-des-Corps, c'est d'organiser le Conseil municipal à 10 heures du matin en semaine. Cela permet d'avoir tout le monde mais surtout aussi du public.

L'intérêt de la visioconférence n'est pas tant de permettre à nos collègues d'être présents en visioconférence, c'est surtout de retransmettre et d'ouvrir au public cette séance de Conseil municipal. La seule obligation ou contrainte peut être là.

Nous sommes sur des horaires qui de toute façon, du fait du couvre-feu, empêchent la présence de public. La représentation du public est alors assurée par les représentants de la presse qui s'assurent de cette transmission et cette intégrité totale de la transmission et de la retranscription des débats.

Je vous le dis clairement, je n'ai pas pris la décision d'engager des sommes pour l'équipement et l'installation de la visioconférence dans cet espace.

Lundi soir, nous étions tous présents lors de ce Conseil. Les premiers pouvoirs sont arrivés lundi soir. Jusqu'à lundi, je n'avais aucune défection, tout le monde était présent. Vous voyez, de fait, la visio ne s'imposait pas du tout.

J'entends bien votre demande et je vous assure avoir répondu, je l'espère et nous allons le tester tout au long de cette soirée, à la nécessité d'avoir les équipements sonores suffisants pour que nous nous entendions correctement. D'où les équipements que vous utilisez.

Alors je vous rappelle juste que ces micros-ci sont protégés. Je vous rappelle les quelques règles habituelles : vous désinfecter les mains avec du gel hydro alcoolique avant de prendre les micros, de prendre toutes les précautions nécessaires. Théoriquement, il y a un micro sur chaque rangée.

En préambule, je souhaitais que l'on puisse rendre hommage à Michelle HERVET. Vous le savez, Michelle nous a quittés au mois de février dernier. Elle représentait une présence importante dans la collectivité. On va d'abord vous présenter un petit retour en images sur Michelle et son rôle, ce qu'elle a pu faire dans les différentes associations, son parcours dans la collectivité.

[Diffusion de la vidéo]

Nous voulions juste reprendre ces images, avec un moment important dans le souvenir de Michelle. On l'a tous en tête. Elle a marqué de son empreinte indélébile l'ensemble de notre commune, notamment et particulièrement dans le cadre de son engagement public, et cela depuis le 20 mars 1977. Ce jour-là, j'aime le rappeler tel quel, Daniel Huard est élu Maire pour son deuxième mandat. Il installe les conseillers municipaux et puis, il a une phrase, que je ressors du contexte telle quel, je ne l'ai pas modifiée. Il disait : « c'est la première fois à Saint-Avertin que 3 conseillères municipales pourront aider leurs collègues de leur avis de femmes et de mères, apportant par-là certainement plus de sensibilité aux décisions à prendre ». C'est comme ça que ce jour-là, Daniel Huard installe, pour la première fois, 3 femmes au Conseil municipal. Il s'agissait de Mesdames Gisèle Delbarre, Yvonne Dupont-Franklin et Michelle Hervet.

Ce jour-là, Michelle est la première femme à être nommée membre d'une commission municipale, en 1977. Il s'agissait de la Commission Qualité de vie et des Affaires sociales. En 1983, elle poursuit son mandat électoral et ses engagements aux côtés de Robert Pouzioux, pendant 3 mandats. Jusqu'à 2001 et l'élection comme Maire de Jean-Gérard Paumier, qui lui confie alors un poste d'adjointe en charge des relations avec les personnes âgées. En 2008, Michelle quitte ses fonctions d'élue municipale mais elle continue à nous suivre, elle vient, et on la retrouve très régulièrement, toujours même, dans les Conseils municipaux. Elle demeure également membre du Conseil communal d'action sociale jusqu'en mars 2020.

Michelle s'est toujours dépensée sans compter pour les personnes âgées, pour le CCAS. Elle s'est engagée dans le cadre du Comité des fêtes, du Comité de jumelage, l'école de musique, pour lesquels elle a effectué aussi beaucoup de déplacements vers nos villes et avec nos villes amies. Elle se démarquait par une mobilisation de tout instant, une disponibilité et une sérénité à toute épreuve. Nous lui rendons donc hommage ici ce soir.

[L'ensemble des personnes présentes respecte une minute de silence.]

M. Paumier

Merci Monsieur le Maire de ce rappel de la place des femmes dans nos assemblées. Maintenant, nous avons des assemblées à parité, cela nous semble évident. Mais je tiens à rappeler que la première femme conseillère générale, c'était en 1979 et c'était Arlette Bosch. La première femme parlementaire députée, c'est Christiane Mora. Cela paraît évident maintenant au Conseil départemental comme dans nos villes, mais c'est quand même très récent.

M. le Maire

Merci pour cette précision Jean-Gérard.

En propos liminaires, je voulais également vous parler du centre de vaccination. Vous l'avez lu dans la presse, je vous l'ai fait parvenir par mail également pour information. Saint-Avertin s'engage et va

ouvrir, comme à Saint-Cyr, les deux gros centres de vaccination majeurs, à haute densité, que certains appellent vaccinodromes. Nous mettons à disposition le gymnase des Onze Arpents, le gymnase Robert Pouzioux, pour qu'il puisse concourir à ce besoin.

Pourquoi Saint-Avertin s'engage ? Parce qu'il faut vraiment avoir de l'ambition et surtout la possibilité d'engagement. Je trouve malheureux – je le dis simplement mais je l'ai déjà dit à d'autres occasions – que dans cette période où la vaccination est le point, ou le moyen suffisant, nécessaire, utile pour rassurer les gens et les protéger, tenter de les protéger car je ne connais rien de la véracité de l'efficacité des vaccins – je vais le dire de cette façon-là : c'est essentiel et il faut le faire. Je trouve dommage et malheureux qu'il n'y ait pas de décision forte, majeure de l'Etat pour réquisitionner un espace digne de ce nom, je pense au Parc des Expositions par exemple, pour engager des zones de vaccination de haute densité afin d'accueillir l'ensemble du public. Le Parc des Expositions n'est pas réquisitionnable parce que les gestionnaires décident et pensent pouvoir assez rapidement, dès que possible en tout cas, organiser une manifestation majeure. La Foire Exposition de Tours par exemple. Mais la Foire Exposition de Tours ne se fera pas si les gens ne sont pas vaccinés. La valeur majeure et l'engagement fort, tout de suite, c'est ça, c'est la vaccination.

Alors nous mettons à disposition le gymnase des Onze Arpents, et on va au-delà de cette mise à disposition parce que c'est vraiment un engagement municipal. On va avoir des frais municipaux qui vont s'engager, peut-être des compensations, peut-être des aides. On a déjà des aides puisqu'il nous a paru essentiel de solliciter les entreprises qui nous donnent des aides, en termes de matériel par exemple : les entreprises avec lesquelles nous travaillons pour la gestion des copieurs, type BMS, sollicitées pour qu'elles puissent nous fournir toutes les imprimantes et tous les copieurs nécessaires. Nous parlons de 2 500 copies/jour. Vous imaginez qu'il nous faut non seulement du papier mais aussi des outils. C'est cette entreprise qui nous fournit les neuf imprimantes nécessaires mais également les photocopieurs et les consommables. Nous avons également établi des liens avec d'autres entreprises qui vont assurer tout le système de filtration. Nous avons également engagé des liens avec deux centres commerciaux – Auchan de Saint-Avertin mais aussi le supermarché Carrefour – pour nous fournir le matériel afin d'alimenter et hydrater les personnes qui vont travailler sur ce centre.

Il nous faut avoir cette capacité d'engagement forte et c'est ce que nous faisons. Nous aurons certainement d'autres compléments et d'autres aides par la suite. Il y a un engagement fort de la Métropole également pour réduire nos activités métropolitaines afin de dégager du temps de travail d'agents pour les mettre à disposition de ces centres, que ce soit celui de Saint-Cyr ou celui de Saint-Avertin.

Ce centre va ouvrir mardi prochain, le 6 avril, il va monter en puissance petit à petit. Nous parlons de 1 350 doses de vaccins qui vont être assurées la première semaine, puis 2 500 vaccins qui nous seront mis à disposition les deux semaines suivantes avec une montée en puissance petit à petit – évidemment nous sommes dépendants du nombre de vaccins qui nous sera mis à disposition, nous ne maîtrisons pas – et les fléchages aujourd'hui portés par la Préfecture laissent entendre, à terme, la possibilité d'aller jusqu'à 6 000 vaccinations par semaine. Je ne connais pas la durée et le terme de cette mise à disposition. Nous pouvons raisonnablement penser, tel que nous voyons la situation évoluer, que cela puisse durer jusqu'à l'automne. Il nous faudra être présents jusqu'à l'automne et que nous trouvions les ressources pour pouvoir nous engager.

Ce dispositif, c'est à peu près 25 personnes équivalents temps plein administratives qui devront être disponibles toutes les semaines. Nous avons quelques agents municipaux qui se mettent à disposition pour cela, nous avons des dispositions qui vont être portées également par les autres EPCI, notamment la Métropole dont on parlait tout à l'heure, mais il y a aussi une association – Saint-Avertin Sports – que j'ai sollicitée et qui a répondu présente de suite parce que leur personnel, aujourd'hui, est au chômage technique. Sur la base du volontariat et dans leur quantité de travail ordinaire, il leur a donc été demandé s'ils souhaitaient s'engager. Ils seront rémunérés par Saint-Avertin Sports pour engager les dispositions, les ressources et l'accompagnement administratif dont nous avons besoin sur cette zone de vaccination.

Pour coordonner cette organisation, j'ai nommé Antonio Martins « conseiller délégué en charge de la lutte contre la Covid et la mise en place de la vaccination ». Je vous informe donc avoir pris un arrêté municipal de délégation pour Antonio Martins dans ces compétences-là.

M. Martins

Merci. Oui, effectivement, ce sont deux centres très importants qui vont être positionnés sur le département. En l'occurrence, celui de Saint-Avertin est un centre qui a été visité, encore ce matin, par le cabinet de la Préfète, qui en a reçu les félicitations. On a parlé tout à l'heure d'entreprises qui nous ont aidés. Celles-ci ont tout de suite été prêtes à s'associer à notre démarche. Je ne l'oublie pas.

Je voudrais aussi insister sur la disponibilité du personnel d'encadrement, du personnel technique qui ont œuvré pour faire avancer l'installation du vaccinodrome qui, aujourd'hui, est quasiment finalisée à 80 %, même 90 %. Blandine est passée ce matin avec la CPTS et le SDIS pour vérifier l'installation. On a eu quelques petites améliorations à apporter, modifications, mais qui sont à la marge par rapport à ce que l'on a mis en place. Effectivement, c'est quelque chose qui devrait monter en puissance sur les semaines à venir, avec la volonté de tous ceux qui sont en place de s'impliquer pleinement dans la démarche. C'est aussi la volonté aussi de la Commune et des gens qui y travaillent de s'associer à l'ensemble de ces installations et donc de la bonne marche de l'équipement qui sera mis à disposition des habitants de Saint-Avertin, de la Métropole et du département bien évidemment.

M. le Maire

Merci Antonio. On ne manquera pas de vous relayer les informations petit à petit. Surtout, on garde bien pour nous la capacité de mesurer précisément l'ensemble des engagements, l'investissement qui va être porté par les collectivités tant sur des investissements matériels, mais particulièrement l'investissement humain, pour quantifier et matérialiser tout cela parce que ça aura un impact dans notre organisation quotidienne et dans le budget dont nous parlerons tout à l'heure.

Mme Lacroix

Est-ce qu'il y a un dispositif prévu pour s'assurer qu'il n'y aura aucune dose perdue ? Je ne sais pas si c'est la municipalité qui doit gérer cela ou pas. Mais c'est crucial de ne pas perdre de dose. J'imagine donc que cela a été pris en compte, qu'il y a une liste d'appel de gens qui sont dans un rayon proche, peut-être des Saint-Avertinois, en cas de doses restantes en fin de journée. Comment ça marche, le savez-vous ?

M. le Maire

Exactement tel que vous venez de le dire. On va simplement répliquer ce qui existe déjà sur Joué-Lès-Tours et Tours centre, d'une dimension et d'une phase beaucoup plus volumineuses puisque nous avons installé 9 lignes de vaccination. A Joué-Lès-Tours, il y en avait 2. Bien évidemment, le process est le même. Il est hors de question de perdre une capacité de vaccination, et c'est comme cela que ça se passe dans tous les centres de France. Donc, par le biais d'une liste existante de personnes qui se sont inscrites, qui sont en liste d'attente, ou qui n'ont pas trouvé de créneaux ouverts suffisamment tôt, de Saint-Avertin ou pas, parce que l'idée est aussi de pouvoir vacciner plus largement – à voir dans les annonces du Président ce soir. Ce sera suffisamment élaboré pour ne pas perdre de produit et vacciner.

Mme Lacroix

Je disais Saint-Avertinois pour avoir des gens qui sont dans un rayon proche et qui peuvent être là vite.

M. le Maire

Il faut être disponible en moins d'une heure quand on a quantifié les besoins pour pouvoir arriver rapidement et se faire vacciner.

Je complète juste sur les propos quand on parlait de Saint-Avertinois. Ce site est sur Saint-Avertin, à l'initiative de la ville de Saint-Avertin mais ce n'est pas un site de vaccination Saint-Avertinois. C'est un site départemental, voire même régional, puisqu'il n'y a rien aujourd'hui qui interdit de vacciner les autres personnes. Il pourrait y avoir dans nos prochaines personnes vaccinées sur ce site des personnes qui arrivent de l'Indre, de la Vienne, du Loir-et-Cher ou autre, bien évidemment.

Pour autant, nous incitons bien sûr les Saint-Avertinois, et c'est l'objet de la démarche, à pouvoir rapidement s'inscrire sur Doctolib puisqu'il faut profiter de ce site, de sa proximité d'accès, de ses stationnements facilement gérables, ce que l'on ne trouve pas aujourd'hui sur les sites de Joué-Lès-Tours et de Tours aussi aisément.

Pour information du Conseil municipal, voici les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

**DECISIONS N°167, 170, 171, 178, 179, 181 A 190, 193 A 200, 203, 204, 206, 207,
212 A 216, 221, 223 A 228 PORTANT OCTROI / RENOUELEMENT D'UNE CONCESSION
DANS LE CIMETIERE COMMUNAL**

32 décisions concernent l'octroi de concessions et 7 décisions concernent le renouvellement de concessions au sein du cimetière communal :

- 4 décisions concernent une concession pour une durée de 5 ans,
- 11 décisions concernent une concession pour une durée de 15 ans,
- 24 décisions concernent une concession pour une durée de 30 ans.

Etant précisé que pour 35 concessions attribuées, les sommes s'élèvent entre 118 € et 583 € et que pour les 4 concessions d'une durée de 5 ans, la Commune prend en charge leur coût, les personnes inhumées étant dépourvues de ressources.

**DECISION N°2 PORTANT MODIFICATION DE LA REGIE D'AVANCES POUR LA DIRECTION
DES ACTIONS CULTURELLES DE LA COMMUNE DE SAINT-AVERTIN**

Il est décidé de modifier l'article 8 de la décision n°2019/153 portant création d'une régie d'avances pour le service des actions culturelles en fixant le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur à 3 000 €.

Les autres articles restent inchangés.

**DECISIONS N°8, 32 ET 37 PORTANT DELIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION PRIVATIVE
DU DOMAINE PUBLIC**

Considérant l'organisation d'activités sportives dans le cadre de préparation à des concours et des examens, il est décidé de délivrer un titre d'occupation privative du domaine public :

- Pour le gymnase Château Fraisier, rue de Verdun, à l'IRSS. Le titre est délivré à titre payant, pour les vendredis de 15h30 à 17h00, du 15 janvier au 23 février 2021.
- Pour le dojo site Maurice Pigeaud et la salle de gym du site Henri Depierre, à l'IRSS. Le titre est délivré à titre payant, pour les jeudis de 10h00 à 12h00 pour la salle de gym et les vendredis de 15h30 à 17h00 pour le dojo, du 11 mars au 30 avril 2021, soit 8 séances par équipement.
- Pour la salle de tennis de table et la salle de gym du site Henri Depierre, au rectorat Orléans Tours. Le titre est délivré à titre payant, pour le 20 avril de 13h30 à 15h30 pour la salle de gym et les 19, 20, 22 et 23 avril 2021 pour la salle de tennis de table selon les horaires établis sur la convention.

**DECISION N°9 PORTANT PASSATION D'UNE MODIFICATION N°1 AU MARCHÉ VERITAS
POUR LA MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE
DE TIR À L'ARC**

Considérant qu'un marché a été signé avec la société VERITAS le 24 août 2018 pour des prestations de mission de Contrôle technique pour la construction d'une salle de tir à l'arc à la Bellerie, l'ajout de la délivrance des attestations handicapés et RT 2012 et que ces travaux entraînent une plus-value au budget initial, il est décidé de passer et d'exécuter la modification n°1 au marché passé avec la société VERITAS pour un montant de 2 950,00 € HT (soit 3 540,00 € TTC) soit + 49,17 % ; ce qui porte le montant du marché de 7 200 € TTC à 10 740 € TTC.

**DECISION N°10 PORTANT PASSATION D'UNE MODIFICATION N°1 AU MARCHÉ SPIE
INDUSTRIE ET TERTIAIRE POUR LA SECURISATION DES BATIMENTS**

Considérant qu'un marché a été signé avec l'entreprise SPIE Industrie et Tertiaire pour les travaux de sécurisation des bâtiments / Lot 1 : Installation d'une alarme intrusion au CTM, que certaines prestations sont apparues indispensables à la réalisation de ces travaux et que ces travaux entraînent une plus-value au budget initial, il est décidé de passer et d'exécuter la modification n°1 au marché passé avec l'entreprise SPIE Industrie et Tertiaire, pour un montant de 1 445,88 € HT (soit 1 735,06 € TTC) soit + 23,13 % ; ce qui porte le montant du marché de 7 502,35 € TTC à 9 237,41 € TTC.

DECISION N°11 PORTANT DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE

Considérant la requête reçue le 1^{er} février 2021 par le Tribunal administratif d'Orléans contre l'arrêté n°20-07-20/853 du 20 juillet 2020 portant refus d'un permis d'aménager pour division foncière pour création d'un lot à bâtir sur un terrain sis 16 rue de Cangé à Saint-Avertin, il est décidé d'intervenir en défense des intérêts de la Commune de Saint-Avertin et d'avoir recours, afin d'assister la Commune dans le cadre de ce contentieux, au service de la société Casadei-Jung sise 10 boulevard Alexandre Martin – 45000 Orléans.

**DECISIONS N°12, 33, 34 ET 36 PORTANT SUR LE LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DUREE
N'EXCEDANT PAS DOUZE ANS**

Pour 2 décisions, il est décidé d'autoriser l'occupation provisoire de logements :

- 1 logement situé 17^{bis} rue de Larçay jusqu'au 21 mars 2021. Le montant du loyer mensuel s'élève à 94,04 €.
- 1 logement situé 17^{bis} rue de Larçay jusqu'au 2 septembre 2021. Le montant du loyer mensuel s'élève à 98,34 €.

Pour 1 décision, il est décidé d'autoriser l'occupation provisoire d'un local situé 4 boulevard Paul Doumer. Cette location est consentie, à titre gracieux, pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} février 2021.

Pour 1 décision, il est décidé d'autoriser l'occupation provisoire d'un garage situé à la Bellerie. Cette location est consentie pour une durée de six mois à compter du 15 mars 2021. Le montant du loyer trimestriel actualisé s'élève à 192,53 €.

**DECISION N°35 PORTANT PASSATION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE CONCERNANT
LE LOGICIEL GRAM 03 AUPRES DE LA SOCIETE LIGER**

Considérant la nécessité, liée à l'utilisation des logiciels cités, de souscrire un contrat de maintenance, il est décidé de passer un contrat de service avec la société LIGER sise 5 chemin du Jubin à Dardilly (69570), pour un montant annuel de 474,40 € HT, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

DECISIONS N°38 ET 39 PORTANT DEMANDE DE L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE FRANCE RELANCE – TRANSFORMATION NUMERIQUE

Considérant que la ville souhaite se doter d'un nouvel internet plus accessible pour les usagers dont le coût des travaux est estimé à 19 545 €, et mettre en place un dispositif de gestion des relations citoyennes dont le coût des travaux est estimé à 24 528 €, il est décidé, pour chaque décision, de solliciter le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique pour une subvention de 10 000 € au titre de la transformation numérique.

Les décisions prises en Conseil métropolitain du 25 février 2021 et en Bureau métropolitain du 4 février 2021 de Tours Métropole Val de Loire sont disponibles sur la plate-forme dédiée.

1) COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL

M. Villemagne :

Le compte de gestion de l'exercice 2020 – budget principal – présenté par le Trésorier de Joué-Lès-Tours est soumis au Conseil municipal.

Ce compte de gestion est en concordance avec le compte administratif.

Il est donc proposé au Conseil municipal, après avoir constaté que le compte est régulier :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

M. Villemagne :

Le compte administratif 2020 se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	16 631 778,34 €	18 365 041,08 €
Résultat exercice N-1		325 654,91 €
Total	16 631 778,34 €	18 690 695,99 €
RESULTAT		2 058 917,65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	6 822 191,43 €	9 262 098,97 €
Résultat exercice N-1	928 020,77 €	
Restes à réaliser	2 420 937,68 €	1 161 281,71 €
Total	10 171 149,88 €	10 423 380,68 €
RESULTAT		252 230,80 €

Le rapport a été présenté à la Commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales & Communication du 23 mars 2021.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2020, lequel fait ressortir un excédent de fonctionnement de 2 058 917,65 € et un excédent d'investissement (y compris les restes à réaliser) de 252 230,80 €, soit un excédent global de 2 311 148,45 €.

M. le Maire

Merci Eric pour cette présentation. Je ne veux pas paraphraser mais je vais quand même le faire pour un ancien élu qui était Maire et qui disait que le compte administratif, c'est la « vérité des prix ». Ce que l'on vous présente dans ce compte administratif, c'est vraiment cela. C'est tout ce que l'on a dépensé, ce que l'on a encaissé sur l'année.

En 2020, avec les aléas que nous connaissons, je dirais qu'on ne s'en tire finalement pas trop mal. On a eu beaucoup de dépenses en plus, liées à la Covid, des recettes en moins, quelques dépenses qui n'ont pas été engagées et qui nous ont aussi permis d'atténuer. On a limité la casse. On évalue le reste à charge à un peu plus de 130 000 €. C'est un montant conséquent mais ce chiffre est important. En fait, c'est 514 000 € de dépenses liées à la Covid. Certes, il y a des dépenses qui n'ont pas été engagées, et je pense notamment à des festivités telles que les Horizons par exemple. Mais ce n'est pas 514 000 € les Horizons. C'est donc bien des sommes qu'il a fallu prendre autre part. C'est vrai que la situation financière de la ville nous permettait aussi ce genre d'opérations. C'est peut-être plus délicat, et on le voit d'ailleurs, dans d'autres communes. On en parle dans la presse encore aujourd'hui, par exemple.

J'ai un regard qui est positif également sur nos investissements. On a réussi à tenir dans une situation qui était quand même assez incertaine. Les entreprises ont du mal à repartir, pour autant on a réussi à mener nos projets. Le reste à réaliser reste relativement stable finalement et bas. Et puis nous sommes allés chercher des subventions importantes.

Il y a aussi un point de satisfaction, c'est la partie RH. C'est la capacité d'aller chercher des personnes en situation de handicap pour évoluer sur des terrains qui nous sont importants. Il y a donc plus de personnes en situation de handicap. J'aime rappeler que depuis que je suis élu, et c'est vrai depuis plusieurs années quand même, dans tous les postes qui ont été créés, toutes les candidatures qui ont été posées, à aucun moment nous n'avons eu sur les postes ouverts des personnes en situation de handicap qui ont postulé. Je comprends que nous devons payer des compensations et amendes, ou primes, parce que nous n'avons pas les ressources suffisantes en termes de personnes en situation de handicap dans nos effectifs, mais nous n'avons pas les candidats. Pensez bien, connaissant tous mon parcours antérieur, que ce n'est pas une volonté de ne pas aller chercher les personnes en situation de handicap, c'est qu'il n'y en a pas qui postulent sur les postes ouverts.

L'autre point de satisfaction sur les engagements professionnels, c'est d'avoir revalorisé des situations qui étaient précaires en titularisant des agents, petit à petit, en mettant en place des contrats de travail qu'il n'y avait pas avant, et petit à petit d'obérer comme cela des situations moins délicates, plus agréables pour les agents qui étaient en difficulté.

Avant de laisser la présidence à Anséric pour conduire ce vote, je reste là pour répondre à vos questions s'il devait y en avoir.

Mme Lize-Brun

J'ai simplement des remarques. La première, c'est de vous remercier d'avoir pris en compte la remarque que j'ai faite lors de la Commission, à savoir à bien définir le reste à charge. Dans la première présentation, nous n'avions que les dépenses. C'était énorme, 485 000 €, sachant qu'il y avait quand même 350 000 € à déduire de cela, il reste à charge 230 000 €. Donc, des fois, il est bien de préciser dans le même document ce qui rentre, ce qui sort et le reste. C'était un peu fausser la réalité du budget. Donc, je vous remercie d'avoir pris cela en compte.

Une question maintenant sur les obligations d'emplois handicapés. Vous avez précisé et dans le bon sens, parce que justement, M. Villemagne disait que c'était des postes qui avaient été créés et le souvenir que j'ai des discussions que nous avons eues à chaque fois, c'était des personnes déjà en poste qui étaient découvertes comme justement avoir le profil d'handicap. Pas tous, mais on cherchait des personnes qui ne se déclaraient pas handicapées alors qu'elles avaient un profil. C'était quand même une proportion, me semble-t-il de ce que j'ai pu entendre lors des commissions précédentes, que c'était un nombre important de ces personnes. Il est vrai que c'est difficile d'avoir des personnes qui se déclarent handicapées, qui n'osent pas parfois se déclarer comme tel.

M. le Maire

Merci Brigitte. C'est vrai que sur le handicap, c'est particulièrement cela.

M. Villemagne

Je peux peut-être préciser. Ce que j'ai voulu dire sur cette partie de contribution au handicap, la loi oblige à avoir un certain nombre de travailleurs handicapés dans ses effectifs. Mais il y a plusieurs moyens pour remplir cette obligation. C'est soit d'embaucher, soit d'avoir une reconnaissance, mais c'est aussi de faire travailler les ESAT, les EA qui vont donner l'équivalent. C'est une des façons de remplir son obligation.

Quand j'expliquais que nous sommes en baisse assez forte, c'est parce que si on avait pu, on aurait recruté des travailleurs handicapés, mais avec notre politique de faire bosser les ESAT et EA, cela nous permet de remplir notre obligation, bien qu'on ne la remplisse pas totalement, mais nous en sommes très proches. C'est vraiment une volonté politique de pouvoir faire travailler ces personnes handicapées qui ne sont pas forcément tout à fait accessibles en adaptées et dans un environnement classique. Ils ont besoin d'être dans un environnement particulier. Voilà un peu la précision de ce que je voulais vous dire et pourquoi ça avait diminué.

M. le Maire se retire. M. Léon est élu président de séance pour faire procéder au vote.

Le Conseil municipal, par 28 voix pour et 4 abstentions (Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Isabelle FAES, Mme Véronique LACROIX et M. Hicham KHABBICH), décide :

En dehors de la présence de M. Laurent RAYMOND, d'approuver le compte administratif 2020, lequel fait ressortir un excédent de fonctionnement de 2 058 917,65 € et un excédent d'investissement (y compris les restes à réaliser) de 252 230,80 €, soit un excédent global de 2 311 148,45 €.

3) BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES – EXERCICE 2020

M. Nogier :

L'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que : « Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette

commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Considérant le bilan comme suit :

BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES – EXERCICE 2020								
ACQUISITIONS								
Nom de l'expropriétaire	Nature immeuble	Références cadastrales et superficie	Secteur	Date de la délibération ou de la décision (en cas de préemption)	Date de signature de l'acte	Motif	Prix d'acquisition hors frais	N° mandat

CESSIONS								
Nom de l'acquéreur	Nature immeuble	Références cadastrales et superficie	Secteur	Date de la délibération	Date de signature de l'acte	Motif	Prix de vente	N° titre
TOURAIN LOGEMENT ESH	terrain bâti	AW n°27 (1013 m ²)	39 boulevard Paul Doumer	décision n°132 du 20/12/2017	17/06/2020	projet immobilier (logements sociaux)	300 000,00 €	

RETROCESSIONS (VOIRIES ET ESPACES VERTS)								
Nom de l'expropriétaire	Nature immeuble	Références cadastrales et superficie	Secteur	Date de la délibération	Date de signature de l'acte	Motif	Prix d'acquisition hors frais	N° mandat
BOUYGUES IMMOBILIER	espace boisé classé	BW n°266 (7500 m ²)	Quartier Rougemont	décision n°96 du 20/11/2019	01/10/2020		rétrocession à titre gratuit	

Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire au cours de l'exercice budgétaire 2020 et qui sera annexé au compte administratif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'approuver le bilan annuel des opérations immobilières réalisées par la Commune sur son territoire au cours de l'exercice budgétaire 2020 ; ce bilan étant annexé au compte administratif.

4) BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

M. Villemagne :

Le projet de budget primitif 2021 de la Commune a été examiné par la Commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales & Communication du 23 mars 2021.

Un exemplaire du budget primitif 2021 ainsi que le rapport de présentation de celui-ci sont joints à la convocation.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	18 213 631,65 €
Section d'investissement	9 333 699,38 €
Total	27 547 331,03 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	3 323 182,00 €
012	Frais de personnel	9 395 000,00 €
014	Atténuation de produits	99 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 174 860,00 €
66	Charges financières	118 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	31 300,00 €
022	Dépenses imprévues	200 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 343 234,75 €
023	Virement à la section d'investissement	2 529 054,90 €
	TOTAL :	18 213 631,65 €

RECETTES

70	Ventes de produits, prestations de services	1 956 500,00 €
73	Impôts et taxes	11 128 909,00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 161 430,00 €
75	Autres produits de gestion courante	90 000,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
013	Atténuation de charges	110 000,00 €
77	Produits exceptionnels	50 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	737 875,00 €
002	Solde d'exécution reporté	2 058 917,65 €
	TOTAL	18 213 631,65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

	BP 2021
Dépenses d'équipement	7 552 524,38 €
Dépenses financières	890 000,00 €
Dépenses imprévues	150 000,00 €
Dépenses d'ordre	741 175,00 €
001 Solde d'exécution reporté	
TOTAL	9 333 699,38 €

RECETTES

	BP 2021
Recettes d'équipement	3 081 222,96 €
Recettes financières	865 000,00 €
Recettes d'ordre	3 875 589,65 €
001 Solde d'exécution reporté	1 511 886,77 €
TOTAL	9 333 699,38 €

En section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 7 552 524,38 € et sont financées par :

- 59 % d'autofinancement (4 471 301,42 €),
- 21 % d'emprunt bancaire (1 577 947,25 €),
- 20 % de subventions (1 503 275,71 €).

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 890 000 € pour 2020. Au 1^{er} janvier, l'encours de dette était de 5 104 950,26 €.

En section de fonctionnement

- Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 3,05 % par rapport au budget primitif 2020 :
 - o Les dépenses à caractère général augmentent de 1,75 %
 - o Les charges de personnel augmentent de 1,57 %
 - o Les charges financières augmentent de 2,61 %
 - o Les autres charges de gestion courante diminuent de 4,79 %
- Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 0,27 %
 - o Les produits des services diminuent de 3,76 %
 - o L'évolution des produits des divers impôts et taxes est estimée à la hausse de 1,50 %
 - o Les dotations, subventions et participations diverses diminuent de 6,37 %

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2021 – budget principal – de la Commune.

M. le Maire

On va laisser cette fenêtre apparente. C'est une nouvelle présentation que nous voulions vous porter pour bien vous montrer le glissement qu'il peut y avoir dans le cadre du budget de fonctionnement au budget d'investissement.

Le budget de fonctionnement, quand il est maîtrisé, nous permet de dégager quelques ressources et de l'autofinancement. On bascule dans l'investissement, qui nous permet de faire de gros investissements en faisant toujours appel à l'emprunt dès que nécessaire pour porter les projets. Mais plus il y a d'emprunt, plus il y a de remboursements à prévoir, donc moins l'on fait d'autofinancement. Il faut donc faire attention. Il y a une attention particulière entre les dépenses et les recettes ; l'idée c'est le fameux effet ciseaux qui nous contraindrait à ne pas avoir cet autofinancement et de dégager suffisamment de ressources pour notre investissement.

Les échanges qui vont s'engager risquent d'être un peu une redite de ce sur quoi nous avons pu échanger le mois dernier, lors du débat d'orientations budgétaires. Je voulais juste rapporter que cet exercice budgétaire est vraiment d'engagement, mais aussi de souplesse. L'engagement, ce sont les actions fortes qui peuvent être portées aux associations, maintenues malgré des dépenses peu utilisées pour certaines associations en 2020 mais il faut leur donner une capacité d'engagement assez forte pour 2021, ne sachant pas trop à quel moment elles pourront engager. Mais quand elles devront le faire, il faudra pouvoir les accompagner, notamment dans le budget événementiel sur les fonds associatifs, sur des événements particuliers, accompagner nos commerçants – on l'a fait en forme de communication avec #noscommerçantsontessentiels pour lequel il y a eu beaucoup de retours positifs de nos commerçants qui nous disent que cela les aide, contribue à leur image. On va continuer cela avec une communication en ligne, un magazine en ligne, car il est assez délicat d'aller imprimer régulièrement des magazines avec les coordonnées des commerçants qui peuvent changer et évoluer.

Il y a aussi des actions d'engagement à caractère social, avec une contribution plus importante dans le cadre du CCAS avec des projets à définir, à développer, à imaginer, avec des intentions fortes qui pourraient être portées autour de personnes qui pourraient avoir des besoins particuliers, que cela puisse être dans le cadre des inscriptions aux associations, prise d'adhésion qui ont un coût assez

onéreux, d'aides aux personnes en situation de précarité, avec des difficultés, qui ont des possibilités d'accompagnement alimentaire. C'est vrai dans le cadre de la restauration scolaire mais aussi dans l'alimentation au quotidien. Ce n'est pas seulement par le biais de la banque alimentaire.

Il y a des actions environnementales que nous engageons dans le cadre du plan de relance gouvernemental. On travaille sur la rénovation énergétique des bâtiments, nous parlons aussi tout à l'heure de ces fameux bâtiments du patrimoine historique de la ville qui pour certains bâtiments sont énergivores. Le plan de relance gouvernemental nous permet d'engager, avec un peu d'anticipation parce que c'était fléché dans les actions à porter dans le cadre du mandat mais pas si tôt. Il y a un concours qui se présente, donc nous revoyons nos projets de mandat pour anticiper et bénéficier de ces opportunités qui peuvent se présenter et répondre au plan de relance gouvernemental – les ombrières à la piscine, les panneaux photovoltaïques sur le toit des écoles –, des actions environnementales donc fortes et importantes.

Il y a des actions soutenues également en termes d'investissement important – je le mets parmi le point d'orgue et l'on se retrouvera l'an prochain pour en reparler – avec un fort taux de réalisation. C'est-à-dire que si nous pouvons maintenir et disposer des entreprises comme nous l'espérons et nous le fléchons aujourd'hui, on a pour objectif d'avoir un taux de réalisation bien au-delà des 60-70 % en fin d'exercice. Attendons le retour mais c'est vraiment un engagement fort que l'on souhaitait porter.

Je vous accorde effectivement que nos charges de fonctionnement augmentent – 3 % – parce qu'on revalorise des situations en emplois, parce que les indices d'évaluation sont assez conséquents parce que nous créons des emplois – il y a 2 créations d'emplois cette année dans le budget. Tout cela a une incidence dans nos charges.

Là où nos recettes se stabilisent – elles diminuent très peu donc on va plutôt parler de stabilisation – c'est le cas parce que nous ne touchons pas à nos taux d'imposition, parce que nous ne touchons pas surtout à nos prix de services publics sur une période qui est importante, peut-être nécessaire, dans le cadre de la souplesse et de l'attention sociale que nous souhaitons porter à ce budget d'engagement.

Il y a un point de vigilance que nous avons bien en tête, c'est cette augmentation des dépenses alors que les recettes se stabilisent, le fameux effet ciseaux que tout le monde connaît – quand les charges sont plus importantes que les recettes –, ça devient compliqué, il faut trouver des organisations structurantes. Ces dernières, nous les avons bien en tête et c'est ce qui nous amènera dans les prochaines années à avoir des stratégies différenciées sur ces prochains exercices. Il nous faut maintenir le cap budgétaire que nous souhaitons porter, et surtout répondre à l'ensemble des besoins de notre collectivité et réaliser les objectifs de notre mandat. Il y a donc plusieurs attentions fortes qui seront portées pour cela.

La Commune est en bonne santé financière. Nous savons chercher les subventions là où il faut quand il y a besoin. C'est plus de 70 % de réalisation sur le projet de l'Orangerie, 70 % de validation sur le projet de la halle de tir à l'arc, on avoisine les 80 % à Trampoline – ce sont des projets forts qui ont été créés en 2020 avec des aides et des participations financières importantes.

Saint-Avertin est la deuxième commune de la Métropole à avoir bénéficié, sur le dernier mandat, et particulièrement dans les deux dernières années, du plus haut concours de la Région dans le cadre du CRST – presque 1 million d'euros. C'est bon à entendre, et vous le retrouvez dans tous les comptes rendus de restitution du Conseil métropolitain.

Si le budget a été construit bien évidemment avec la plus grande sincérité budgétaire, entendez bien que nous le ferons évoluer dans l'année pour répondre à l'évolution de la situation, aux besoins des personnes, s'il faut procéder à des modifications de lignes budgétaires, accorder de nouveaux crédits, de nouvelles intentions, de nouveaux moyens, nous le ferons.

Je conclurais en vous disant que Saint-Avertin est dans le top 3 des communes les mieux gérées et les plus économes de l'Argus des communes – qui est un organisme totalement indépendant – pour l'exercice 2019-2020. Montlouis-sur-Loire a une note de 16/20, Fondettes a 15/20, Saint-Avertin a 14/20. Je le mettrai à votre disposition, c'est intéressant. Cela vous donne à la fois le montant de la

dette par habitant, la médiane pour une commune moyenne. Je vous donne un exemple concret : montant des dépenses par habitant à Saint-Avertin en 2019 : 878 €, alors que la médiane pour les communes de même taille est de 1 110 €.

J'en profite – ce n'est pas un pied de nez ni une méchanceté non plus – mais le flop 3 des communes départementales : Saint-Pierre-des-Corps avec 3/20, Chambray-lès-Tours avec 4/20 et Amboise avec 10/20. La moyenne globale des communes se situe donc entre 10 et 14. Voilà, c'est l'Argus des communes qui nous classe aujourd'hui dans cette qualification-là, c'est pourquoi nous continuons à investir pour demain tout en garantissant des finances saines.

Mme Lize-Brun

Je ne vais pas reprendre ce qui a été dit lors du débat d'orientations budgétaires, je vais simplement un peu résumer.

Je dirais que nous ne sommes pas sûrs du tout que ce budget soit celui d'une situation exceptionnelle. Nous sommes dans une situation exceptionnelle. Le budget ne paraît pas être à la hauteur de cette situation. Cette situation nécessite des mesures exceptionnelles d'accompagnement. Nous sommes très loin d'un budget offensif comme vous avez aimé le rappeler plusieurs fois. Pour vous, c'est un budget offensif, vous l'avez dit dans le cadre du débat d'orientations budgétaires mais pas ce soir.

Dans ce contexte de situation sanitaire très problématique, la ville a donné une impression de beaucoup de timidité en passant plus subit la situation qu'être forte de propositions et d'actions. Nous aurions aimé que cette situation soit un électrochoc pour plus de solidarité – entre autres : des tarifs municipaux inclusifs et solidaires, avec par exemple le refus reconduit du quotient familial pour les tarifs de cantine que je répète depuis je ne sais combien d'années, qui est un élément très significatif d'une solidarité de ville.

Comme chaque année, nous constatons une insuffisante solidarité en direction des personnes vulnérables et familles en difficulté. Comme je l'ai dit lors du dernier débat sur les orientations budgétaires, la ligne de crédit de 50 000 € pour le CCAS nous laisse très dubitatif, ce que j'ai signifié par une abstention dans le cadre du CCAS. Nous attendons donc les actions, parce que l'on peut toujours en promettre. Mais dans le cadre du CCAS, c'est plutôt à la demande des personnes qu'en proposition de projet qui soit très significative. Nous attendons donc le CA de 2021 pour en apprécier l'utilisation.

D'autre part, nous sommes dans l'obligation de participer à l'engagement national qu'est le plan climat. Chaque commune en est l'outil. Pour cela, nous n'attendons pas de potentielles subventions pour financer des projets, même si cela est toujours bien accueilli pour les finances municipales. C'est bien d'avoir des subventions, mais nous ne devons pas lier nos projets à ces subventions. Pour cela, nous devons donc définir un clair et précis schéma directeur et engager une programmation pour cette mandature. Il faut vraiment être dans la précision des choses et pas dans l'aventure de quelque chose. Ainsi, nous assumerons notre responsabilité de la transition écologique. Ce sont donc nos priorités. Voilà pourquoi, dans un premier temps, nous voterons contre.

M. le Maire

Avons-nous toujours ce graphique ? Alors c'est parfait. Il va illustrer tout de suite une raison que je porte telle quelle. Je vais prendre tout de suite l'exemple de la restauration scolaire. Trouvez dans le département une commune, pas forcément de notre strate parce qu'il n'y en aura pas, même peut-être de strate inférieure, qui dispose de restaurants scolaires en régie dans chaque groupe scolaire, et qui assure, sans différenciation de prix depuis plusieurs années, des repas de plus en plus qualitatifs, avec des apports de produits bio sans modification de tarif. Pourquoi est-ce que cela ne se fait pas ?

D'abord, pour garantir les tarifs comme nous les garantissons, et pour voir modifier les tarifs avec des quotients familiaux, il nous faudrait organiser et réorganiser structurellement la restauration scolaire. C'est ce qu'est en train d'initier Chambray-lès-Tours en créant une cuisine centrale, un pôle de

restauration collective, qui va – même si les produits sont bio – détériorer un peu la qualité de la prestation. Christian Gatard, édile de Chambray, le dit clairement. Il le sait parce que produire un repas qui est servi en liaison froide n'a pas du tout le même aspect qualitatif que quand il est fait en liaison chaude, fait le jour même sur place.

Cela peut s'entendre pour nous. Mais ce n'est pas le chemin, l'orientation que je souhaite prendre aujourd'hui. Pour cela, ce serait fermer deux restaurants scolaires et confier – avec du matériel professionnel adéquat – à une seule équipe actuelle l'ensemble de production de la collectivité. Il faut trouver le lieu pour construire la cuisine centrale, il faut y mettre l'investissement nécessaire pour avoir tous les outils, il faut former les personnels à la cuisine collective de haute densité, différente de ce qu'ils font aujourd'hui, et il faut trouver des solutions pour les 2/3 des agents qui travaillent parce qu'ils ne feront plus ce service-là. En revanche, il y aura toujours du service à table, il y aura des plats posés sur les tables, peut-être même possiblement des bacs gastro avec du self qui permettraient là aussi de diminuer les pauses méridiennes et d'accueillir plus d'enfants, mais là aussi dans un temps moins qualitatif parce qu'on sait que lorsque les enfants mangent au self, ils mangent en 10-15 minutes contrairement à la demi-heure, 35 minutes même qu'ils ont aujourd'hui. Cela a une incidence.

Donc, cette écriture simple aurait un impact considérable sur les deux carrés oranges que vous voyez derrière moi. Cela augmenterait le coût de fonctionnement global et cela obérerait complètement nos capacités d'autofinancement et des engagements que l'on pouvait porter sur les investissements importants.

Mme Lize-Brun

Je ne vois pas pourquoi vous vous opposez en fait. On peut très bien avoir une cuisine comme vous l'avez mise en place et qui est très bien, augmenter légèrement les tarifs pour certains et diminuer pour les autres. Je pense que l'on est quand même dans une commune où il y a un potentiel fiscal qui, à un moment, n'a pas été suffisamment utilisé puisque vous avez eu des amendes au niveau de cette non-action. Je pense que l'on peut quand même, peut-être, faire une étude en gardant le principe actuel et en augmentant et en faisant un quotient familial.

M. le Maire

L'étude est faite.

Mme Lize-Brun

La chose a été faite, M. Paumier s'en rappelle, pour l'école de musique. Bien sûr, pour l'école de musique, cela profite à très peu de personnes qui ont des petits revenus parce la musique, pour ces personnes-là, ne fait pas partie de leur quotidien. On en a quelques-unes qui peuvent profiter du quotient familial mais en pourcentage, c'est vrai que ce n'est pas une population qui serait aussi importante que celle que l'on pourrait avoir dans les cantines. Je pense qu'il faudrait quand même faire une projection et que vous nous la présentiez. Je pense que c'est cela qu'il faudrait avoir. C'est une présentation réelle des conditions de mise en place.

M. le Maire

Je ne vais pas perdre de temps à vous présenter quelque chose que je ne veux pas faire. Je préfère le concret et engager plutôt des actions qui m'importent.

Mme Lize-Brun

J'ai compris que ce n'est pas du tout votre objectif. Vous le présentez d'une façon négative, de façon à ne pas le mettre en place.

M. le Maire

Mais non, pas du tout. Cela a un impact derrière qui est important. Et le deuxième impact, sur cette situation-là, c'est tout simplement les familles réellement : d'abord, il y a très peu d'enfants qui ne mangent pas à la cantine. Mais j'attends qu'on me le prouve. Ils n'y mangent pas non pas parce que le repas à 3,75 € est trop onéreux, mais parce qu'ils ont des parents à domicile qui les accueillent tous les midis, qui les accompagnent. Pour quelques parents qui aident bien leur enfant, c'est à peine 5 % des effectifs. Environ 95 % des enfants mangent à la restauration scolaire.

Finalement, on a très peu de factures impayées. Et alors, sans trahir de secret, on a des factures impayées, mais ce ne sont pas les situations les plus délicates.

Mme Lize-Brun

Mais le sujet, ce n'est pas cela. Le sujet, c'est d'apporter de la solidarité. C'est-à-dire qu'il y a des gens, des familles qui peinent pour payer la cantine. Justement, ils ne font pas appel à vous, pas appel au CCAS. Ce sont des gens qui ont de la dignité. Mais ceux-là, vous les ignorez complètement.

M. le Maire

C'est faux.

Mme Lize-Brun

Vous les ignorez dans la façon dont vous nous présentez les choses. Ces personnes, on doit les aider. Ils iront peut-être au cinéma avec l'argent. Dans un budget, on a des choix à faire. La priorité, c'est de manger et éduquer. Pour tous les parents dignes, c'est comme cela. Donc, les parents qui ne paient pas, venus d'un milieu qui pourrait payer, on peut vraiment le regretter. Mais les personnes qui sont en difficulté, et on le voit au CCAS le peu de dossiers que nous avons, alors qu'on sait très bien que sur Saint-Avertin, il y a pas mal de familles en difficulté. Donc, nous avons un geste à faire dans leur direction.

120 € par mois pour 2 enfants, lorsqu'une personne gagne 1 500 €, cela fait moins de 10 %. La même chose pour quelqu'un qui gagne 5 000 €, ce n'est pas grand-chose. Là, il y a un choix à faire de la part de la municipalité, surtout que l'on a le potentiel fiscal pour pouvoir le mettre en place.

M. le Maire

Voilà, donc c'est le choix que nous faisons aujourd'hui avec une proposition que nous portons et que nous menons. Aujourd'hui, il est important à travers ce budget, non pas offensif parce que ce terme-là je ne l'ai pas employé, moi je parle d'engagement, de budget d'engagement. Ce budget d'engagement, c'est d'apporter effectivement sous une forme d'assistance, de besoin que les personnes peuvent avoir ressenti en nous sollicitant. Je suis pour apporter de l'assistance et je suis contre l'assistantat.

Mme Lize-Brun

Ne confondez pas assistantat et solidarité.

M. le Maire

Je ne confonds pas du tout.

Mme Lize-Brun

On ne va pas discuter de cela parce qu'on ne va pas perdre de temps là-dessus. Je voulais simplement revenir sur le mot offensif. M. Villemagne, vous l'avez dit combien de fois ce mot ?

M. le Maire

Mais là vous vous adressez à M. Villemagne. Je vous dis que moi je n'ai pas utilisé ce mot.

Mme Lize-Brun

Vous pas mais M. Villemagne oui, c'est lui qui a présenté le budget.

M. le Maire

Il avait même dit « de combat » et je lui ai fait rayer.

Mme Lize-Brun

Je pense alors que vous devriez peut-être le relire avant qu'il ne le présente.

M. Villemagne

Je peux préciser pourquoi j'avais employé « offensif ». Parce que c'était surtout concernant la partie culturelle où on avait absolument fait aucune baisse. On aurait pu diminuer les dépenses et ainsi de suite. Mais c'est sur cette partie-là que j'avais dit qu'il était offensif. C'était bien pour cette partie, qu'en fait on ne tenait pas compte de la situation, quasiment pas compte au niveau des charges pour être prêts à la reprise. C'est pour cela que j'avais dit « offensif ».

M. le Maire

Le fonds de soutien pour les événements associatifs lancé et mené pour justement créer cette dynamique, c'est une forme de proposition offensive. Ça y est, je l'ai utilisé.

M. Léon

Le budget traduit un programme. On met en œuvre notre programme et je crois que les électeurs ont voté plutôt pour notre programme. Donc, j'espère que vous ne nous en voulez pas de ne pas mettre en œuvre votre programme.

Mme Lize-Brun

Tout à fait.

M. Léon

Je voudrais quand même expliquer que ce budget, M. le Maire l'a rappelé, il s'appuie sur des ratios de bonne gestion et c'est vrai que ça ne serait pas possible d'investir comme on le fait cette année à

plus de 5,5 millions d'euros de dépenses d'investissement sans avoir fait des économies de fonctionnement.

Je voudrais juste prendre un exemple. On avait notamment poussé dans le programme les salles de tennis qui vont sortir dès fin 2021-début 2022. Cela va être une grosse opération d'investissement qui va nous occuper tout au long de cette année et qui était dans le programme. Il y avait d'autres éléments aussi dans le programme, comme par exemple la réfection importante de la voirie et la reprise de l'éclairage public. Je trouve donc que ce budget s'appuie sur de bons ratios de gestion, et il reflète les engagements que nous avons pris devant les Saint-Avertinois il y a un an. J'en suis assez fier et je pense qu'il faut le souligner, parce que toutes les collectivités ne le font, avec une stabilité des taux d'imposition, en tout cas cette année. On n'assomme donc pas les contribuables.

Mme Lacroix

J'ai juste une question. J'aurais voulu savoir quelle est l'hypothèse qui a été prise en compte, l'hypothèse sous-jacente à tout cela, en terme de réouverture des services ? Je pense à la piscine et tout cela. Il y a une hypothèse Covid qui est forcément très structurante et qui, si elle se réalise ou non, fera que le budget est valide ou non. J'aurais donc voulu savoir, comme c'est une hypothèse qui est très forte, je trouve que ça aurait été bien de la mettre en valeur et de dire clairement que l'on considère que l'on reviendra au mode normal en juin, septembre, octobre ou je ne sais pas, mais l'hypothèse qui a été prise. Cela notamment par souci de clarté et de compréhension de la façon dont vous avez construit tout cela.

M. le Maire

C'est celle qui a été présentée lors de la Commission Finances cette hypothèse. On est parti sur une année pleine mais à équilibrer à 3/12^{ème} d'activité. On a établi le budget sur la base que les 3 premiers mois étaient déjà de toute façon dégradés, donc on n'aurait pas forcément l'utilisation de ces services sur ces premiers mois. Il va s'avérer finalement que cela aurait pu être sur 4/12^{ème}. On est donc parti sur un fonctionnement de 8-9/12^{ème} d'une année pleine de fonctionnement. Bien évidemment, ce qui va suivre demain permettra de faire quelques économies sur des dépenses qui ne seront pas engagées mais derrière, on aura beaucoup de dépenses complémentaires. Je pense au centre de vaccination, je vous en ai parlé en propos liminaires, parce que ce sont des engagements financiers qui ont été assez importants.

Juste un exemple, mesdames et messieurs de la presse, merci de fermer vos oreilles : aujourd'hui le coût du centre de vaccination pour la municipalité par jour à Joué-Lès-Tours est de 1 200 €. Nous avons fait appel à beaucoup de partenaires extérieurs. J'espère que ce coût ne sera pas plus important pour Saint-Avertin demain mais il y aura un coût. Vous voyez que le calcul est assez prudent finalement de notre budget sur un fonctionnement de 9 mois au lieu de 12. Il va nous servir notamment pour la prise en charge, dans un premier temps, de ces dépenses complémentaires liées au centre de vaccination.

Mme Lize-Brun

Sachant qu'il y a plus de lignes de vaccination sur Saint-Avertin, il y a donc plus d'engagements financiers. On va donc largement dépasser la somme dépensée sur Joué-Lès-Tours. Non ?

M. le Maire

Non, pas trop parce qu'en fait, notre charge va être sur la partie administrative. Oui il y aura un peu plus de monde mais globalement, quand vous avez un agent d'accueil à l'entrée du site, que ce soit pour une ligne de vaccination ou pour neuf, c'est la même chose. Après il y a des charges qui vont se mutualiser. Ce qui va être le plus important, ce sont les charges liées aux soins. Ce sont les soignants qui les prennent en charge, par le biais de la CPTS et de l'ARS. Sur nos parties réelles

globalement, on devrait se retrouver à peu près sur la même ligne de conduite. Tout dépend finalement du nombre d'agents municipaux mis à disposition puisqu'on valorise leur temps de présence, leur salaire, c'est surtout cet axe-là.

Si on a beaucoup plus de relais par les EPCI ou autres, par le biais de la Métropole ou ne serait-ce que le bénévolat, la contribution à Saint-Avertin Sports par exemple, c'est moins d'agents municipaux mis à disposition et donc un coût moins important pour la collectivité. Même s'il faudra aider peut-être Saint-Avertin Sports demain pour pallier les engagements qu'ils auront pris pendant ce temps-là.

Mme Lacroix

9/12^{ème} vous dites que c'est prudent, sachant que l'on est déjà fin mars, les 3 mois sont déjà passés. C'est une hypothèse comme si tout repartait le 1^{er} avril, c'est-à-dire demain. Cela ne me paraît pas si prudent que ça.

M. le Maire

Si parce que demain ça ne repartira pas mais on a établi le budget au moins de février, quand on vous l'a présenté, au moment du DOB par exemple. C'est là qu'on l'a constitué.

Mme Lacroix

C'est quand même assez optimiste.

M. Villemagne

Si vous le permettez, je vais peut-être juste compléter. On était sur 9/12^{ème} au niveau des recettes, on a pris l'intégralité des charges pour prévoir d'être en capacité de pouvoir répondre fin mars ou fin avril sans se retrouver limité. De ce fait, on aurait très bien pu partir sur 8 mois de dépenses mais on connaît les dépenses que l'on ne va pas avoir, on savait. Cela n'a pas été notre objectif. C'est aussi pour cela que je disais que l'on était offensif. On ne s'est pas limité à se dire que la Covid allait encore durer 6 mois, donc on annule la saison culturelle des 6 premiers mois, on ne fait plus rien et on diminue le budget par deux de la saison culturelle.

On a donc été prudent parce qu'on a prévu toutes nos charges, comme si on était en année pleine et que la Covid n'était pas intervenue, pour pouvoir répondre à cela. On a été prudent, on aurait pu l'être encore un petit peu plus au niveau de nos ressources. Effectivement, on a fait un calcul sur 9/12^{ème}, on aurait pu le faire sur 8/12^{ème}. Mais de toute façon, ce budget est prudent parce qu'on a quand même déjà quelques économies qui ont été faites sur les 3 premiers mois dont on n'a pas tenu compte. Même si ça venait à durer très longtemps, il n'y aura pas de difficultés.

Mme Lacroix

Je n'avais pas saisi que c'était 100 % sur les charges donc effectivement, ça répond à ma question.

M. le Maire

Ça doit donc vous soulager pour pouvoir correctement voter.

Le Conseil municipal, par 29 voix pour et 4 voix contre (Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Isabelle FAES, Mme Véronique LACROIX et M. Hicham KHABBICH), décide :

D'approuver le budget primitif 2021 – budget principal – de la Commune de Saint-Avertin.

5) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

M. Villemagne :

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 et de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

Cette disparition du produit fiscal sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) perçue sur le territoire communal. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (16,48 % pour notre territoire) qui viendra s'additionner au taux communal de TFB 2020. La somme de ces deux taux constituera le taux de référence, point de départ pour les délibérations de vote des taux 2021 pour les communes.

Un retraitement des bases locatives sera opéré par les services fiscaux lorsqu'elles s'avéreront différentes entre la commune et l'ancienne base du département afin de ne pas faire varier l'avis d'imposition payé par le redevable.

Commune par commune, les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière sur les propriétés bâties transférés. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur sera calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources, ou a contrario, neutraliser la recette supplémentaire. Ce coefficient correcteur s'appliquera sur les bases de foncier bâti pour assurer un produit équivalent à celui de l'ancienne taxe d'habitation.

Le rapport a été présenté à la Commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales & Communication du 23 mars 2021.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter, pour 2021, les taux suivants pour la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti :

TAXES	Pour mémoire Taux communal TAUX 2020 (Colonne A)	Taux départemental TAUX 2020 (Colonne B)	TAUX communaux proposés pour 2021 (Colonne A + B)
Foncier bâti	18,22 %	16,48 %	34,70 %
Foncier non bâti	45,62 %		45,62 %

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

De fixer, pour 2021, les taux des taxes sur le foncier bâti et non bâti comme suit :

- **Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,70 % ;**
- **Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,62 %.**

6) REDUCTION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES POUR LES LOCAUX D'HABITATION

M. Léon :

Le 23 juin 1993, le Conseil municipal a délibéré sur la suppression totale des exonérations foncières sur les propriétés bâties pour les immeubles à usage d'habitation prévues par l'article 1383 du Code général des impôts.

En raison de la suppression de la taxe d'habitation, l'attribution des produits fiscaux aux diverses collectivités a été revue. Désormais, par une nouvelle délibération, les communes peuvent réduire l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties entre 40 % et 90 % pour les logements achevés après le 1^{er} janvier 2021.

Sans nouvelle délibération, ces constructions seront exonérées en totalité de la part communale de taxe foncière sur les propriétés bâties pendant les deux premières années de prise en compte fiscale. Seule la commune en supporterait la charge financière, ces exonérations n'étant pas compensées par l'Etat.

Le rapport a été présenté à la Commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales & Communication du 23 mars 2021.

Il est donc proposé au Conseil municipal de réduire de 90 % l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

De réduire de 90 % l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1^{er} janvier 2021.

Pour information, cette délibération n'a finalement pas été rendue exécutoire en raison d'une erreur matérielle. Le vote est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

7) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2021

Mme Dupuy :

Le tableau ci-dessous présente les diverses subventions que la Commune envisage d'attribuer aux associations de droit privé au titre de l'exercice 2021.

Le rapport a été présenté à la Commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales & Communication du 23 mars 2021.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'allouer, sous réserve de la production par chaque association du bilan de l'année écoulée, les subventions suivantes pour l'exercice 2021 :

ASSOCIATION JALMAV	150,00 €
ASSOCIATION EMERGENCE	500,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE TOURAINE	1 257,50 €
THEATRE DE L'EPEMERE	5 200,00 €
COULEUR ATELIER	250,00 €
RESTOS DU CŒUR	500,00 €
ESA ENTRAIDE SCOLAIRE	200,00 €
SOCIETE HORTICOLE DE TOURAINE	120,00 €
COS SAINT AVERTIN	74 700,00 €
ASSOCIATION DES AMIS DE LA BCD H.ADAM	250,00 €
PREVENTION ROUTIERE	300,00 €
GARDEN SCHOOL	300,00 €
ORPHELINAT MUTUALISTE POLICE NATIONALE	80,00 €
AMICALE DES CORSES EN TOURAINE	200,00 €
ACPG POILUS DE TOURAINE	366,00 €
SAINT-AVERTIN SPORTS	221 000,00 €
PROFESSIONNELS UNIS DE SAINT AVERTIN	1 000,00 €
TOTAL	306 373,50 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'allouer, sous réserve de la production par chaque association du bilan de l'année écoulée, les subventions présentées ci-dessus pour l'exercice 2021.

8) ANNULATION D'ECRITURES COMPTABLES RELATIVES A DES OBLIGATIONS VILLES DE FRANCE

M. Villemagne :

Des obligations Villes de France ont été inscrites à l'inventaire de la ville en 1975. Or, ces obligations auraient dû faire l'objet d'une sortie de l'inventaire par le comptable public au moment de leur cession.

A ce jour, nous n'avons plus trace des écritures comptables de cette période. Il est alors nécessaire de sortir du compte 272 cette écriture.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le comptable public à réaliser une écriture d'ordre non budgétaire comme suit :

Débit du compte 1068 (réserves) : 607,48 € | Crédit du compte 272 (obligations) : 607,48 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'autoriser le comptable public à réaliser une écriture non budgétaire comme suit :

Débit du compte 1068 (réserves) : 607,48 € | Crédit du compte 272 (obligations) : 607,48 €

9) APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FORMATIONS EN SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL

M. Dagoret :

Les communes de Ballan-Miré, Berthenay, Chambray-Lès-Tours, Chanceaux-sur-Choisille, Druye, Fondettes, Joué-Lès-Tours, La Riche, Luynes, Notre-Dame-d'Oé, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Avertin, Saint-Etienne de Chigny, Saint-Genouph, Saint-Pierre-des-Corps, Tours, le CCAS de Tours, le Syndicat des mobilités de Touraine, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire et Tours Métropole Val de Loire ont souhaité organiser un groupement de commandes pour leurs besoins communs concernant l'achat de formations en santé et sécurité du travail.

À cet effet, il appartient aux parties précitées d'établir une convention constitutive définissant les conditions de fonctionnement de ce groupement de commandes.

Il est proposé que Tours Métropole Val de Loire soit coordonnateur de ce groupement de commandes.

En application des dispositions du Code de la commande publique, le coordonnateur sera chargé d'attribuer, de signer et de notifier les accords-cadres pour chaque membre du groupement. La consultation faisant l'objet de procédures formalisées, la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Le rapport a été présenté à la Commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales & Communication du 23 mars 2021.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'adhérer au groupement de commandes avec les communes de Ballan-Miré, Berthenay, Chambray-Lès-Tours, Chanceaux-sur-Choisille, Druye, Fondettes, Joué-Lès-Tours, La Riche, Luynes, Notre-Dame-d'Oé, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Etienne de Chigny, Saint-Genouph, Saint-Pierre-des-Corps, Tours, le CCAS de Tours, le Syndicat des mobilités de Touraine, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire et Tours Métropole Val de Loire concernant l'achat de formations en santé et sécurité du travail ;

- D'accepter que Tours Métropole Val de Loire soit coordonnateur de ce groupement de commandes ;
- D'approuver la convention constitutive annexée qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ***D'adhérer au groupement de commandes avec les communes de Ballan-Miré, Berthenay, Chambray-Lès-Tours, Chanceaux-sur-Choisille, Druye, Fondettes, Joué-Lès-Tours, La Riche, Luynes, Notre-Dame-d'Oé, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Etienne de Chigny, Saint-Genouph, Saint-Pierre-des-Corps, Tours, le CCAS de Tours, le Syndicat des mobilités de Touraine, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire et Tours Métropole Val de Loire concernant l'achat de formations en santé et sécurité du travail ;***
- ***D'accepter que Tours Métropole Val de Loire soit coordonnateur de ce groupement de commandes ;***
- ***D'approuver la convention constitutive annexée qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent.***

10) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE COOPERATION AVEC POLE EMPLOI

Mme Lemaure :

La Commune et le service public de l'emploi (SPE) sont signataires, depuis 1991, d'une convention visant à faciliter l'accès des demandeurs d'emploi de Saint-Avertin aux offres d'emploi et aux prestations de Pôle emploi.

La convention prévoit des actions de formation et d'actualisation des connaissances des agents de l'espace emploi municipal. Ces derniers peuvent notamment prendre le relais sur certaines situations particulières de demandeurs d'emploi ou sur des prestations à déclencher en leur faveur. La convention prévoit également l'envoi par Pôle emploi d'une information sur les services de l'espace emploi municipal aux demandeurs d'emploi de Saint-Avertin.

La Commune met à disposition des usagers un accès à internet, 2 postes de bureautique ainsi qu'une aide à l'utilisation du site pole-emploi.fr (télé-candidatures).

Une action spécifique à destination des jeunes de Saint-Avertin est envisagée au printemps 2021, avec une mobilisation des entreprises partenaires, dans l'objectif de promouvoir les offres locales, les métiers en tension et d'informer les jeunes et les employeurs quant aux aides et mesures existantes.

La convention est annuelle. Un bilan qualitatif et quantitatif est réalisé lors d'une rencontre entre les partenaires. Ce bilan, positif compte tenu des avantages offerts au public par ce partenariat, incite au renouvellement de cet engagement mutuel.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de coopération pour l'année 2021 avec Pôle Emploi et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte afférent.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'approuver la convention de coopération pour l'année 2021 avec Pôle Emploi et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte afférent.

11) PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIES A L'ECHANGE DE CESU 2020

Mme Le Bret :

Les familles ont la possibilité de régler les factures de la Direction de la petite enfance avec des Chèques Emploi Service Universel (CESU). Les chèques « millésime » 2020 ont une date butoir d'encaissement fixée au 31 janvier 2021.

Suite à un retard dans la facturation de décembre 2020, les CESU 2020 n'ont pas pu être acceptés. Cela a engagé, pour une famille, des frais d'échanges s'élevant à 18 € pour obtenir des CESU 2021.

Il est proposé de prendre en charge ces frais.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la famille concernée ainsi qu'à signer tout acte afférent.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la famille concernée ainsi qu'à signer tout acte afférent.

12) REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE PARENTS DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Mme Le Bret :

Dans une démarche de démocratie participative, un conseil de parents sera mis en place au sein de la Direction de la petite enfance à la rentrée 2021.

Il a pour but de favoriser l'expression et la participation des parents en les associant plus étroitement à la vie des établissements.

C'est une instance consultative qui concerne les dimensions collectives de l'accueil et de la vie quotidienne des enfants au sein des 4 structures petite enfance municipales.

C'est un lieu d'échanges et de partages entre les parents, les professionnels, les élus et toutes les personnes intervenant dans l'environnement de l'enfant.

Le règlement intérieur précise les objectifs, la composition, le fonctionnement du conseil de parents et l'organisation des élections.

Le rapport a été présenté à la Commission Petite enfance, Education, Jeunesse & Solidarité du 24 mars 2021.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement intérieur annexé et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout acte afférent.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'approuver le règlement intérieur du conseil de parents des établissements d'accueil du jeune enfant tel qu'annexé à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout acte afférent.

13) PROJET D'ACQUISITION FONCIERE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BA N°74

M. Nogier :

La Commune souhaite acquérir ce terrain nu, d'une contenance de 579 m², situé sur la zone N du Plan Local d'Urbanisme et faisant partie partiellement de l'emplacement réservé n°18. Cette parcelle représente un intérêt déjà inscrit au Plan Local d'Urbanisme dans le cadre de l'élargissement de la rue Sainte Hélène (extension et aménagement des abords de Cangé).

Les propriétaires ont fait connaître leur accord pour une cession au profit de la commune au prix de 2 000 €.

Le rapport a été présenté à la Commission Urbanisme, Patrimoine Communal, Environnement & Mobilité du 9 mars 2021.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- De procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section BA n°74, d'une superficie d'environ 579 m², pour la somme de 2 000 €, les dépenses en sus relatives aux frais notamment notariés étant à la charge de la Commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout acte afférent.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section BA n°74, d'une superficie d'environ 579 m², pour la somme de 2 000 €, les dépenses en sus relatives aux frais notamment notariés étant à la charge de la Commune ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout acte afférent.**

14) CESSION DES PARCELLES CADASTREES SECTION BZ N°94 ET 95 – 26-28 RUE DE ROCHEPINARD

M. Nogier :

La Commune est propriétaire de deux immeubles sis 26 et 28 rue de Rochepinard – parcelles cadastrées section BZ n°94 et 95 – d'une superficie totale de 409 m².

Ces immeubles sont libres de toute occupation, mais l'immeuble sis 28 rue de Rochepinard a été déclaré insalubre rémissible par le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Lesdits immeubles ne sont pas susceptibles d'être affectés utilement à un service public communal. Par conséquent, il y a lieu de procéder à leur aliénation. Ces derniers appartiennent au domaine privé communal.

Un aménagement urbain est nécessaire afin de revaloriser l'entrée du bourg qui constitue un espace stratégique en termes d'image pour la Commune. Ainsi, un projet de construction contribuerait à revitaliser le bourg en ramenant des commerces et des logements, d'autant que la construction de logements sociaux permettrait de réduire le déficit de la Commune en logement social par rapport à l'objectif légal.

Les dépenses indispensables pour remettre ces immeubles en conformité seraient très élevées et hors de proportion avec les ressources dont la Commune pourrait disposer à cet égard.

La société « Réalités » a déposé une offre pour acquérir ces deux parcelles en vue de la réalisation d'un programme immobilier avec une architecture de qualité et comprenant 6 logements sociaux.

Le rapport a été présenté à la Commission Urbanisme, Patrimoine communal, Environnement & Mobilité du 12 janvier 2021.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- De procéder à la cession au profit de la société « Réalités » des parcelles cadastrées section BZ n°94 et 95 pour une superficie totale de 409 m² au prix net vendeur de 245 000 €, payable le jour de la signature de l'acte authentique, les dépenses en sus relatives aux frais notamment notariés étant à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout acte afférent.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De procéder à la cession au profit de la société « Réalités » des parcelles cadastrées section BZ n°94 et 95 pour une superficie totale de 409 m² au prix net vendeur de 245 000 €, payable le jour de la signature de l'acte authentique, les dépenses en sus relatives aux frais notamment notariés étant à la charge de l'acquéreur ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout acte afférent.**

15) ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2021

Mme Le Bret :

Suite à la motion d'intention relative aux rythmes scolaires discutée lors du dernier Conseil municipal, il va être demandé aux conseils d'écoles les 29 et 30 mars de s'exprimer sur un passage à la semaine de 4 jours à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Le rapport a été présenté à la Commission Petite enfance, Education, Jeunesse & Solidarité du 28 janvier 2021.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

Mme Le Bret

Puisque c'est tout récent, ça s'est passé lundi et mardi, je vais vous faire un petit résumé des résultats des Conseils d'écoles extraordinaires qui se sont déroulés. Les votes ont eu lieu à bulletin secret et par correspondance, sauf à l'école Léon Brulon qui n'avait pas inscrit le vote par correspondance dans son règlement intérieur. Un vote s'est donc tenu en présentiel dans cette école, de 15h30 à 17h30.

Au total, dans un Conseil d'école extraordinaire, nous avons un certain nombre d'inscrits : les enseignants, les parents élus, un membre du RASED, le DDEN, le directeur de l'école et la mairie. Le total des votes exprimés en Conseils d'écoles sur 112 inscrits :

- Pour les 4 jours : 79,5 % (89 voix)
- Contre les 4 jours : 18,75 % (21 voix)
- 1 vote non exprimé
- 1 abstention

M. le Maire

Donc, pour faire suite à cette motion d'orientation qui nous a amenés à proposer aux Conseils d'écoles un vote pour ou contre les 4 jours, tenant compte du retour qui a été fait de ces interrogations, je vous propose de voter la délibération suivante qui va être de m'engager à solliciter le DASEN pour obtenir et demander une dérogation aux rythmes scolaires.

Mme Lacroix

Avant de passer au vote, on aurait aimé faire un bilan de cette séquence sur les rythmes scolaires. Vous nous expliquez que les Conseils d'écoles ont voté massivement en faveur des 4 jours puisque 89 voix pour et 21 contre. Je comprends que la mairie a voté, ce qui n'avait pas été le cas en juin. Il serait intéressant de savoir ce que la mairie a voté.

M. le Maire

Pour. On a voté conformément à la motion d'orientation du Conseil municipal.

Mme Lacroix

D'accord. Donc, vous avez voté pour 4 jours sachant que votre choix favori était 4 jours et demi avec le samedi.

M. le Maire

Non, ça c'est mon choix à moi. Je vous assure, je l'ai exprimé comme cela dans toutes les réunions. Je me suis bien prononcé à titre personnel et j'étais minoritaire.

Mme Lacroix

D'accord. Concernant le vote des représentants de parents, pour établir leur vote, ils ont fait un sondage auprès des autres parents avec deux questions :

- Pour ou contre la semaine de 4 jours ?
- Si vous aviez le choix, quel rythme préféreriez-vous ?
 - o 4 jours
 - o 4 jours et demi avec le mercredi
 - o 4 jours et demi avec le samedi

Cela représente la demande que nous vous avons faite de faire s'exprimer les gens sur 3 choix et pas un : pour ou contre.

Les résultats de cela, c'est qu'à la première question, on a une majorité forte pour les 4 jours. Et à la 2^{ème} question, les résultats sont différents, c'est-à-dire que le vote pour les 4 jours n'est pas le même selon la façon dont on pose la question. Ce qui nous amène à penser que certains parents ont voté pour les 4 jours parce qu'ils voulaient voter contre les 4 jours avec le samedi. Enormément de parents avaient compris que la seule alternative était les 4 jours et demi. Et cela se voit aussi dans les commentaires qu'ils ont fait à ce sondage. J'en ai là si vous voulez que l'on rentre dans le vif du sujet. Mais beaucoup de parents ont fait des commentaires du type « je vote contre les 4 jours et demi parce que je ne veux pas du samedi ».

La communication que vous avez faite sur ce sujet-là n'était pas très claire. En fait, votre lettre ouverte aux parents rappelait que vous avez indiqué en septembre qu'il n'y aurait plus classe le mercredi à Saint-Avertin, que vous proposiez un vote pour ou contre les 4 jours et qu'en cas de vote contre, il faudrait organiser le temps scolaire sur 9 demi-journées et que de nouveaux échanges se mettraient alors en place pour convenir de cette organisation.

Dans le même document, vous avez donc indiqué comme une décision le fait qu'il n'y aurait plus classe le mercredi matin. Et ensuite, vous dites que si vous votez contre, on se mettra d'accord sur l'organisation. Mais à aucun moment il n'est dit que le mercredi est une option, très clairement.

M. le Maire

Et clairement il est dit que le samedi est la solution ?

Mme Lacroix

Non, mais vous aviez précédemment proposé comme alternative aux représentants de parents d'élèves un vote pour 4 jours ou 4 jours et demi avec le samedi. Très clairement, tout le monde avait bien en tête que votre volonté très nette était de supprimer le mercredi matin. Vous l'avez répété à plusieurs reprises, vous l'avez remis dans la lettre ouverte sur l'organisation du temps scolaire.

Donc, pour nous, la communication sur ce sujet-là a été a minima ambiguë, en tout cas mal comprise. Si l'option du mercredi était ouverte, cela n'a pas été compris très clairement par les parents, par les représentants de parents, et potentiellement par les enseignants. On en sait rien mais très clairement,

vu les résultats des votes, ils ont voté très massivement pour les 4 jours, on peut se poser la question de ce qu'ils ont compris eux aussi.

Enfin, le sondage qui était mené par les associations de parents mentionnait très nettement aussi que le vote en Conseil municipal était consultatif, ce qui est vrai, et il y avait cette formulation : « si vous aviez eu le choix, quel rythme auriez-vous choisi ? », ce qui sous-entendait aussi qu'il n'y avait pas de réel choix.

Pour nous, la communication a été mal faite et très clairement, une partie des gens a voté un vote de refus des 4 jours et demi avec le samedi. Cette communication avant sondage peut aussi avoir dissuadé certains parents de donner leur avis. Donc, pour nous, cet exercice a été en partie faussé et nous ne sommes pas en accord avec la méthode qui a été employée là-dessus.

Sur un sujet tel que celui-ci, nous pensons que ça aurait mérité un débat large, mené sereinement, avec le temps nécessaire en faisant intervenir éventuellement des spécialistes, en mettant toutes les propositions détaillées et claires sur la table, et avec un véritable échange avec les parents et les représentants de parents.

Ensuite, sur le fond, votre argument était de dire que le meilleur rythme était 4 jours et demi mais que la pause du mercredi était essentielle. Vous dites que les enfants sont fatigués avec 4 jours et demi ; très bien, on peut admettre que les enfants soient fatigués en fin de semaine. Cependant, rien ne prouve qu'ils ne le seront pas avec 4 jours. L'école fatigue, effectivement, mais à 4 jours aussi, et surtout s'ils se couchent tard le mardi parce qu'il n'y a pas d'école le mercredi. Il existe aussi un risque de désynchronisation le mercredi qui a été documenté par M. Testu en 2016, dans une étude à Aras, et qui s'exprimait très clairement et très fermement contre la semaine de 4 jours en 2019 dans les colonnes de la Nouvelle République.

M. le Maire

Ou en 2021 dans la NR la semaine dernière.

Mme Lacroix

En tout état de cause, il n'y a pas de consensus réel sur la nécessité de cette pause du mercredi. La fatigue peut être un argument mais ce n'est pas le seul à considérer. On sait que le temps d'attention des enfants dans la journée n'est pas extensible et que si on leur supprime une demi-journée et qu'on rajoute du temps le soir, celui-ci ne va pas forcément être utile.

Ensuite, si on regarde en dehors de nos frontières, la France est un pays de l'OCDE qui a le moins de jours de classe, les journées les plus chargées. La plupart des pays travaillent 4 jours et demi ou même 5 jours pleins. Pourquoi seuls les petits français auraient besoin d'une pause le mercredi ? C'est une question.

Cette mesure risque aussi de creuser des inégalités entre les bons élèves, qui peuvent assimiler le programme en 4 jours, et ceux qui ont plus de difficultés. Cela aussi est relevé par M. Testu.

Il y a l'argument de la cohérence Métropole. Effectivement, cela permettra à certains enfants de faire des activités dans d'autres communes le mercredi matin. C'est très bien pour eux. Pour les autres, vous prévoyez un plan mercredi avec une ambition d'un temps éducatif de qualité. C'est une très bonne chose. Nous espérons que le résultat sera au rendez-vous de cette ambition et nous ferons tout pour y contribuer. D'autant que c'est de nature à réduire le risque de désynchronisation et d'atténuer les inégalités. Evidemment, c'est à condition que tout le monde puisse y avoir accès, y compris les plus modestes. Or, ce changement de rythme va représenter un surcoût pour des parents.

[Coupure de l'enregistrement suite à un problème technique]

M. Quiène

Il y a des parents de Saint-Avertin qui m'ont dit : Thomas, je suis un peu embêté parce que dans la classe de mon enfant, il y a 25/30 élèves. Je ne comprends pas que l'on soit dans cette situation alors que je traverse l'autoroute, je vais aux Fontaines, quartier prioritaire, les enfants sont 10 par classe, ils ont un ordinateur par enfant, ils apprennent des langues étrangères dès le cours moyen et il y a une qualité d'enseignement qui aujourd'hui est hyper favorable alors que nous, à Saint-Avertin, on paye cher notre maison, on paye beaucoup d'impôts et on n'a pas forcément une éducation qui est top qualité. Il faut pouvoir l'entendre cela aussi. C'est une réalité territoriale, et il faut faire attention à cela.

Je pense que partir sur 4 jours, ce n'est absolument pas négligeant pour nos enfants. Le Maire l'a expliqué, Brigitte aussi. Il y a des ateliers de qualité ouverts à tous qui vont être mis en place le mercredi. Ce n'est absolument pas délirant de mettre cela en place. Au contraire, c'est peut-être aussi la possibilité d'avoir plus d'attention pour tous les enfants, et de se recentrer sur l'éducation mais pas que sur l'éducation. Cela peut permettre aussi à l'enfant de s'épanouir à travers d'autres activités, sur les sports, la culture. Cela peut éviter aussi le repli sur soi sur 4 jours et demi au sein d'une école, alors que sur une demi-journée dans un cadre associatif, on peut peut-être exprimer d'autres qualités.

Je vais m'arrêter là parce que je n'ai pas envie de polémiquer plus que cela ce soir. Je le regrette, vraiment. Je regrette la tonalité de l'ensemble du Conseil ce soir, y compris sur le vote du budget. J'espère que cela changera. Je n'ai pas l'impression que ce soit dans l'air du temps et je le regrette profondément.

Mme Lacroix

Vraiment sur l'aspect clarté, vous avez relu votre courrier, mais on n'en a pas du tout la même interprétation. Vous écrivez noir sur blanc : « nous avons annoncé qu'il n'y aurait plus classe le mercredi matin ». Cela veut bien dire qu'il n'y aura plus classe le mercredi matin. Cela veut bien dire que ce n'est plus une option.

M. le Maire

En septembre, nous avons annoncé qu'il n'y aurait plus classe le mercredi matin. C'est ce qu'on affirme, je ne peux pas écrire le contraire.

Mme Lacroix

Bien sûr.

M. le Maire

Avec cette intention-là et le choix de porter, s'il y avait eu 9 demi-journées, sur le samedi matin. C'est ce que j'ai dit en septembre. Je me suis peut-être engagé personnellement trop vite.

Mme Lacroix

On dirait bien mais à ce moment-là, ne présentez plus cela comme une décision ou alors indiquez clairement ensuite que le mercredi matin est de nouveau une option sur la table. N'écrivez pas simplement « on discutera des modalités ». Cela peut juste vouloir dire que l'on discutera des horaires ou du samedi matin. C'est tout sauf clair et c'est justement pour cela que l'on avait demandé à ce que les 3 options soient proposées, pour que ce soit clair et irréfutable.

Sur le sondage des parents, effectivement la 2^{ème} partie aussi est en faveur des 4 jours dans 3 écoles sur 4, mais le taux de participation au sondage est de 49 %.

M. le Maire

Sur Plantin seulement.

Mme Le Bret

Le taux de participation dans les écoles au niveau des familles, c'est 56 % à Henri Adam, 43 % à Grands Champs, 53 % à Léon Brulon et 41,4 % à Christophe Plantin.

Mme Lacroix

C'est cela, donc au global, on est en-dessous des 50 %.

Mme Le Bret

Non, on est à 50 %.

Mme Lacroix

Bon moi je suis à 49 %. Je pense que c'est complètement anormal sur un sujet comme cela qu'il n'y ait que 49 % des gens qui s'expriment.

Mme Le Bret

C'est la responsabilité de chacun.

Mme Lacroix

Les résultats auraient probablement été très différents si on avait dit que les Conseils d'écoles sont consultatifs mais nous nous engageons à prendre en compte les résultats et nous y conformer, et il y a 3 options au choix. Cela aurait été beaucoup plus clair, beaucoup plus transparent et irréfutable.

M. le Maire

Très bien, entendu, je vais laisser la parole à Anséric. On n'a pas voté au mois de juin parce que ce n'était pas notre intention, parce que c'était prématuré, parce que c'était posé comme cela sur le coin de la table en nous disant que nous avons 15 jours pour nous décider. C'était à l'initiative de l'Education nationale mais il n'y a pas eu d'échanges. On a reçu plus de 180 mails des parents qui voulaient passer à 4 jours. A l'initiative des parents d'élèves, notre adresse mail a été communiquée pour qu'ils nous saisissent afin d'exprimer leur désir de rester à 4 jours et demi. On a reçu 29 demandes.

M. Léon

Je pense qu'effectivement, il faut essayer de trouver un consensus local, que l'on avance main dans la main. Le Président Paumier l'a rappelé, les gouvernements successifs se sont bien gardés de trancher entre le mercredi et le samedi. Ils ont laissé la patate chaude aux collectivités. On parle d'Education nationale, pas d'éducation communale, j'aimerais donc bien que ce mot « nationale » revienne et que ce soit le gouvernement qui prenne ses responsabilités, qu'il ne laisse pas aux collectivités le choix sur un sujet aussi complexe. Je pense que cela aurait été préférable. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est qu'il y a quand même une hypocrisie qui concerne le coût. Parce que le coût de la réforme de l'Education nationale, ce sont les communes qui le supporte. C'est une réforme de l'Education nationale. Donc, là aussi, j'aurais aimé que le mot « nationale » regagne sa place. C'était la deuxième chose.

Je pense qu'en tant qu'élu local, en tant qu'élu communal, on se retrouvera sur cela. Il y a aussi une troisième hypocrisie, c'est un avis peut-être plus personnel, c'est peut-être qu'au-delà des 9 demi-journées, c'est la question peut-être plus fondamentale de la longueur des vacances. Mais c'est un sujet pas facile. C'est une vraie question aujourd'hui à laquelle on ne répond pas mais qui, à mon avis, est plus importante que savoir comment répartir les 9 demi-journées.

Je reprendrais ce que vous disiez Mme Lacroix, je pense que c'est une bonne idée, je ne suis pas dans les affaires scolaires mais ce que l'on vous propose-là, c'est un cadre quand même ambitieux pour le périscolaire. Je pense qu'effectivement, peut-être au bout d'un an, voir finalement si ce que l'on vous propose n'est peut-être pas assez ambitieux, n'est peut-être pas assez adapté. On peut peut-être aller un peu plus loin pour le bien-être des enfants de Saint-Avertin puisque c'est cela qu'on vise. Je crois que l'on a essayé de trouver une voie un peu médiane avec cette proposition sur le périscolaire. Mais je pense qu'il faut que l'on teste cette année. Il y a des voies d'amélioration s'il y a des choses qui ne fonctionnent pas. Il faut que la vie de nos enfants aille mieux.

Je ne sais pas quel sera votre vote au final mais je formule l'espoir que l'on se retrouve sur la question du périscolaire.

M. le Maire

Merci Anséric. C'est une remarque pleine de bon sens, de cohérence. Cette question qui aujourd'hui est Saint-Avertinoise ne devrait pas être, elle est nationale. Si cette réforme des rythmes scolaires avait été menée dans son ensemble avec la modification en jeu, puisque c'était cela initialement, on n'en serait pas à ce sujet-là aujourd'hui. Petit à petit, on a détricoté l'ensemble de l'organisation pour rester sur 9 demi-journées sans une réorganisation complète des rythmes scolaires au niveau national. Bien sûr que c'est honteux de ne pas forcément avoir les mêmes préconisations selon les territoires. Cela devrait s'entendre partout de la même façon.

Le Conseil municipal, par 29 voix pour et 4 voix contre (Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Isabelle FAES, Mme Véronique LACROIX, M. Hicham KHABBICH), décide :

- ***D'émettre un avis favorable à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à demander à la Direction Académique des services de l'Education nationale une dérogation pour une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2021.***

M. le Maire

La délibération n°16 est retirée de l'ordre du jour, elle sera présentée un peu plus tard. Je vous explique simplement pourquoi : la rue n'a pas encore été complètement rétrocedée par la Métropole. On procédera donc à la nomination attendue dès que la rétrocession sera faite.

Questions diverses :

M. le Maire

Il y a 3 questions diverses. On va pouvoir y répondre rapidement vu les informations transmises par le Président de la République ce soir.

Mme Lacroix

Effectivement, il y en a qui vont être simplifiées ou décalées.

La première question était en fait un constat, qui est que les enfants ne font plus de sport en intérieur depuis des mois. Avec les beaux jours, on se demandait si l'on ne pourrait pas imaginer d'installer un ou deux grands barnums ouverts, avec un plancher en dessous, pour permettre à des activités qui normalement se font à l'intérieur de les réaliser à l'extérieur et de relancer des activités sportives pour les enfants un peu plus qu'aujourd'hui. Sachant que ce dispositif pourrait aussi servir pour des activités adultes, ou pour des réunions type Conseils de quartier.

Je n'ai pas le détail de ce qui s'est passé ce soir pendant que l'on parlait. Je ne sais donc pas si cette idée-là reste d'actualité ou pas.

M. le Maire

Depuis quelques temps, les enfants ont la possibilité de reprendre des activités à l'intérieur. Les gymnases sont ouverts, les salles de sport sont ouvertes. Les scolaires peuvent donc faire du sport.

Mme Lacroix

Oui pour les scolaires, mais pas pour les activités extrascolaires en intérieur.

M. le Maire

Les activités extrascolaires se font encore uniquement en extérieur. Pour information, on n'a pas de plancher pour faire cela tel que vous l'évoquiez. On a pour autant les préaux dans les cours d'écoles qui pourraient être mis à disposition des associations. Cependant, ces activités sont de nature associative, mais l'on n'a pas de demande des associations en ce sens. Si la demande avait été faite par une association, bien évidemment on leur aurait mis à disposition, sans scrupule. Les contraintes qui sont présentées pour les prochaines semaines ne nous le permettront pas.

Mme Lacroix

La deuxième question, c'était dans les écoles, là aussi avec l'arrivée du printemps et la 3^{ème} vague, on veut proposer l'idée de passer en mode pique-nique froid pour une partie des enfants avec un roulement, pour soulager les cantines. J'ai vu que les écoles étaient fermées pour 3 semaines. La question ne se pose donc pas dans l'immédiat. Mais quand les écoles vont rouvrir, c'est peut-être une question qu'il faut que l'on se pose.

M. le Maire

On a déjà la réponse puisqu'on l'a déjà posée l'an dernier. Nous allons proposer le pique-nique par classe pour les enfants, avec la capacité de le prendre sous un préau, à l'extérieur, sur un espace vert et de dissocier la possibilité de rester en interne ou en externe. En plus, l'an dernier, on était encore dans les phases de cogitation et de découverte, les enfants ne mangeaient plus sur site.

Pour autant, aujourd'hui, la restauration scolaire garantit la sécurité. Nous avons pris des dispositions, et notamment les encadrants, pour assurer correctement la prise des repas. Il y a toujours un service tendu. On arrive à répondre à cet engagement. Mais si demain il nous faut pouvoir sortir les classes, prendre un peu plus de temps en faisant des repas à l'extérieur, cela s'envisagera puisque ça avait déjà été mis en place précédemment, dans les confinements antérieurs.

Mme Lacroix

Je suis étonnée. On avait posé la question de savoir si on était capable, je crois que c'était en Commission Education, de maintenir la distance préconisée entre les élèves pendant les temps de cantine. Il nous avait été répondu que non, et que l'on ne pouvait pas rajouter de service

supplémentaire. Après, le protocole du gouvernement disait « dans la mesure du possible ». A partir de ce moment-là, on se conforme au protocole bien sûr, mais on avait compris qu'il n'était pas possible d'avoir la distance préconisée.

Mme Le Bret

On ne peut pas l'avoir mais on a organisé autrement puisque l'on a organisé 3 services au lieu de 2 dans chaque école.

Mme Lacroix

D'accord. Donc ça, ça a changé. Merci.

M. le Maire

Et les encadrants ne mangent plus à table avec les enfants, c'était surtout là le sujet. Ils mangent avant ou après. On leur a offert la possibilité de partir avec le repas puisque le repas leur était dû jusqu'à présent, de façon à ce qu'ils puissent se concentrer juste en présence masquée autour des enfants pour pouvoir les aider, les accompagner dans la prise de repas.

Mme Lacroix

La troisième question concerne le déploiement des tests salivaires dans la Métropole. Savoir où cela en est ? Y a-t-il des campagnes prévues dans nos écoles ou pas ? Y a-t-il des besoins particuliers ?

M. le Maire

Depuis la réouverture des vacances d'hiver, puisque cela s'est posé juste en sortant de vacances d'hiver, c'est vraiment à la discrétion de l'Education nationale. Ce n'est absolument pas notre organisation, et il n'y a pas eu du tout de tests salivaires proposés et engagés dans une des écoles de Saint-Avertin depuis le retour des vacances d'hiver. Je n'ai pas plus d'éléments et de précisions à vous donner là-dessus.

Est-ce qu'il y a des campagnes prévues dans nos établissements ? Non. Pas d'inscrites ou d'envisagées. Est-ce que c'est réellement engagé, il y a eu des actions sur des écoles du département ? Je ne pense pas, je n'en ai pas entendu parler. Les seuls échos sont ceux des médias nationaux.

M. Quiène

Je vais croire ce qui a été dit ce soir. C'est plutôt effectivement une stratégie de vaccination très forte pour les plus de 70 ans et les métiers exposés comme les enseignants, policiers, pompiers, etc. dans l'immédiat. Pour les jeunes, on est sur 3 semaines d'absence, mais l'on a une semaine de distanciel, la semaine prochaine, ensuite viennent les vacances, puis on reprendra. Il faut donc nuancer un petit peu tout cela.

J'avais une crainte par rapport au terme du coût, c'est Eric qui l'évoquait. Ce qui m'effraie un peu ce soir, c'est que le Président souhaite manifestement que l'on vaccine à fond, tout le temps, jours fériés et week-ends compris. Cela va être un coût important par contre.

M. le Maire

Là on s'écarte des questions diverses.

Mme Lize-Brun

Mais la santé a un prix.

M. le Maire

Sachez juste que sur le centre de vaccination, l'on vaccinera avec les doses dont on disposera.

M. Le Maire lève la séance à 21h52.

Le secrétaire de séance : Mme Dublineau :



Le Maire soussigné constate que le procès-verbal de la séance du 3 février 2021 a été affiché.

Le 13 octobre 2021

Le Maire
Laurent RAYMOND

